



En bref...

Plage horaire : Décision unilatérale

Le lundid 23 février 2009

ACCUEIL
 QUAND LES PROFS
 LE SYNDICAT
 COMITÉS
 DOSSIERS
 SYNDICAUX
 PUBLICATIONS

Profession enseignante

Opération CA -
 Réinvestir dans
 l'enseignement
 collégial

Ce matin à 8h30, ce qui devait être une réunion intersyndicale sur la présentation des résultats du sondage sur l'élargissement de la plage horaire, s'est avérée être une réunion d'INFORMATION sur trois DÉCISIONS prises unilatéralement par la direction à l'effet que:

1. Plage horaire débutant à 8h30 et se terminant à 18h30.
2. Plage commune libre de deux heures placée **le jeudi de 12h30 à 14h30** (cette mesure aura pour effet de diminuer de façon significative le taux d'utilisation de la dernière heure du jeudi). **Sachez que cette plage commune exclut les réunions départementales.**
3. Fin des cours à 17h30 le vendredi.

Vos réactions sont fortement appréciées sur l'une ou



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

819 564-6350 #330
819 562-6030 - télécopieur

Section interne

l'autre de ces décisions.

Steve Mc Kay

Secrétaire

[Haut de la page](#)